



**Réponse commune de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel, de Monsieur le Premier ministre Luc Frieden, Monsieur le ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme Lex Delles et de Monsieur le ministre des Finances Gilles Roth à la question parlementaire n°2677 du 28 juillet 2025 de l'honorable Député Laurent Mosar**

**1. Quelle est la position du Gouvernement luxembourgeois vis-à-vis de cet accord commercial ?**

L'accord évite de continuer une escalade tarifaire entre les États-Unis et l'Union européenne. Un commerce international basé sur une relation de confiance et un libre échange doit être la volonté commune, et la prévisibilité du cadre commercial est essentielle pour les entreprises.

**2. Le Gouvernement partage-t-il les réticences exprimées par un certain nombre de dirigeants européens ?**

Le Gouvernement salue qu'un accord ait pu être trouvé. L'impact sur l'économie européenne et luxembourgeoise reste à évaluer en fonction de la mise en œuvre concrète.

**3. Le Gouvernement envisage-t-il de prendre des dispositions ou d'élaborer une stratégie pour atténuer leurs effets négatifs sur les entreprises établies au Grand-Duché ?**

Le renforcement du marché intérieur et une diversification des relations commerciales de l'UE représentent des mesures prioritaires permettant d'amortir l'impact négatif pour nos entreprises exportatrices.

**4. Quelles pourraient être les conséquences pour l'économie luxembourgeoise en général et pour la place financière en particulier ?**

La stabilisation de l'environnement commercial devrait atténuer les effets perturbateurs pour l'économie luxembourgeoise.

**5. Existe-t-il une estimation ou une évaluation spécifique de l'impact potentiel de ces mesures tarifaires sur les entreprises domiciliées au Luxembourg, notamment les multinationales opérant dans le commerce ou la production de biens concernés ?**

Un tarif de 15% crée des coûts supplémentaires pour les échanges commerciaux transatlantiques. L'impact sur l'économie européenne et luxembourgeoise reste à évaluer.

**6. Le Gouvernement est-il en contact avec la Commission européenne afin d'étudier des contre-mesures pour atténuer les effets des accords précités ?**

Le Gouvernement soutient les mesures de la Commission européenne visant à approfondir le marché intérieur et à diversifier les relations commerciales de l'UE.

Luxembourg, le 26 août 2025

Le ministre des Affaires étrangères et du  
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel